

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTERE DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITE
NATIONALE

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA STATISTIQUE
(D.P.S)

PROGRAMME NATIONAL DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(P.N.L.C.P)

FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIAL
(F.I.S)

**ENQUETE SENEGALAISE AUPRES DES MENAGES
(ESAM II, Novembre 2000 – Novembre 2001)**

CAHIER ALIMENTATION

Manuel de l'Enquêteur

I- OBJECTIF DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire *Alimentation* permet de mesurer pour chaque membre d'un ménage donné, la consommation alimentaire en quantité pour chaque produit. Pour cela, nous allons procéder à la pesée des produits entrant dans la composition des préparations faites par le ménage et les autres aliments consommés en dehors des repas, pendant une durée de sept (7) jours consécutifs.

Nous utiliserons la méthode objective de mesure directe afin de déterminer **le poids de tous les produits** entrant dans les préparations communes (petit déjeuner, déjeuner, dîner) les préparations spéciales ou particulières (préparations pour malades, personnes âgées ou enfants à bas âge). Pour les repas ou aliments consommés en dehors des préparations, nous procéderons par estimation, qu'ils soient consommés dans le ménage ou à l'extérieur (au restaurant par exemple).

Après avoir déterminé le poids des produits destinés à chaque préparation du ménage, on enregistre la ***présence effective*** de toutes les personnes (résidents présents, visiteurs, invités, passagers etc.) au jour le jour, durant toute la période de l'enquête. C'est le **décompte des rationnaires**.

Pour avoir le nombre exact de personnes ayant effectivement pris part à cette préparation, il faudra :

- ***Exclure*** les membres permanents qui ont mangé un repas principal hors du ménage (restaurant, hôtel, etc.) les invités et les passagers.
- ***inclure*** les membres permanents dont la part a été réservée ou acheminée (les personnes qui font la journée continue, les paysans au champ, etc.)

Ainsi, on rapportera le poids des produits pesés aux personnes qui l'ont réellement consommé pour avoir la ration alimentaire par personne.

En appliquant la table de composition alimentaire qui donne pour 100 g de produits consommés : les quantités de calories, de protéine, de sels minéraux, de vitamines et d'acide aminé, etc., nous connaissons **l'apport nutritionnel** des aliments consommés par chaque ménage durant les sept jours d'enquête. La comparaison des apports de la ration en éléments nutritifs aux besoins des rationnaires permet de mettre en relief les cas de carence et de malnutrition. On pourra ainsi, déterminer des zones géographiques (régions, milieu de résidence, etc.) selon le degré de carence.

II- CONCEPTS ET DEFINITIONS

Toutefois pour bien mesurer la consommation ALIMENTAIRE des ménages, il est nécessaire de comprendre les concepts et définitions ci-dessous :

♦ **Rationnaire:** On appelle rationnaire d'un ménage, toute personne qui **prend effectivement part** aux principaux repas du ménage. On peut avoir un rationnaire complet et un rationnaire partiel.

Un **rationnaire** est dit **complet** s'il prend les principaux repas habituellement préparés par le ménage (petit déjeuner, déjeuner et dîner). S'il ne prend que certains repas, il est appelé rationnaire **partiel**.

♦ **Préparation :** On entend par préparation, toute combinaison de produits alimentaires destinés à la nourriture du ménage (ou autre ménage). La combinaison peut se faire par :

- **cuisson**, *Exemple* : Riz au poisson, Mafé, Bouillie, soupe, etc.

- **simple mélange ou mixage**, *Exemple*: Salade de légumes, salade de fruits, boisson à base de jus de fruits pressés ou de lait caillé, etc.

- **malaxage**, *Exemple*: Mayonnaise

Une préparation peut être commune, particulière ou spéciale.

Préparation commune: c'est la préparation qui est destinée à tous les membres du ménage pour chacun des trois principaux repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner). Cette préparation peut être accompagnée par d'autres aliments prêts à la consommation (pain, fruits, boisson), *il ne faut donc pas oublier de les prendre en compte*.

Préparations particulières: sont destinées à un malade, un visiteur «attentionné» ou au Chef de Ménage (CM).

Préparations spéciales: sont destinées à compléter les préparations communes.

Exemple: Avec l'arrivée d'étrangers venus du village, Fatou Thiam est obligée de préparer du Mbakhal pour compléter le repas du déjeuner. Cette préparation est spéciale.

Les préparations pour enfants de moins de deux ans: sont celles qui sont destinées aux enfants de moins de deux ans qui ne peuvent pas prendre part à la préparation commune. *Exemple*: bouillie, soupe, potage, etc.

- ◆ **Le «plat»** est défini comme un mets. Il est considéré ici, non pas comme un ustensile de cuisine mais comme le résultat d'une ou de plusieurs préparations.
- ◆ **Le repas** est soit le petit déjeuner, le déjeuner ou le dîner. Il peut être constitué d'un ou de plusieurs plats issus d'une ou de plusieurs préparations.

NB: Une préparation peut faire l'objet de deux ou plusieurs repas. C'est le cas d'un ménage qui réserve une partie de la préparation du déjeuner pour le dîner.

Exemple:

- 1) Le plat de riz au poisson simple résulte d'une seule préparation par contre le plat de riz au poisson garni de «diaga» (boulettes de poissons, macédoines de légumes, crevettes, etc.) résulte de plusieurs préparations. Ils peuvent constituer chacun un repas.
- 2) Un plat de Steak + salade composée + pomme terre frite + mayonnaise est issu d'au moins trois préparations et d'un malaxage.
- 3) Un plat de riz blanc + sauce de viande (mafé) est le résultat de deux préparations. Il constitue un repas.
- 4) Pour le déjeuner, un ménage reçoit en plus de sa préparation, un plat du ménage voisin. Les rationnaires vont consommer deux plats qui vont constituer le repas du déjeuner.

◆ **Préparations offertes**: Il arrive qu'un ménage envoie à un autre ménage (parents, amis, voisins, etc.) une préparation. Dans ce cas, le ménage peut être amené à augmenter la ration habituelle, il convient donc d'estimer le nombre de personnes auquel est destinée la préparation envoyée.

◆ **Préparations reçus**: Il arrive qu'un membre du ménage reçoive un ou des préparations cuisinée(s) par un parent ou un voisin. Si cette préparation est consommée en commun, la ration du ménage va comprendre en plus de la préparation commune, le ou les

préparations reçus dont on ignore les constituants. Dans ce cas, on estimera le nombre de personne que peut nourrir cette préparation.

- ◆ **Les restes** : On entend par reste, les quantités de nourriture provenant d'une préparation dont les produits ont fait l'objet de pesée. Ces restes peuvent être donnés aux animaux ou jetés. **NB** : *La nourriture provenant d'une préparation ayant fait l'objet de pesée, qui est conservée pour être consommée plus tard (ou un autre jour) par le ménage n'est pas considérée comme des restes. C'est une «photocopie » de la préparation précédente.*

Plusieurs cas de «photocopie peuvent se poser :

1^{er} cas : Le ménage garde une partie du déjeuner pour le dîner, il y a une seule préparation et deux repas.

2^{ème} cas : Le ménage garde une partie de la sauce du déjeuner pour le dîner, et prépare du riz blanc pour compléter le repas ; il y a une deuxième préparation que l'enquêteur ne doit pas oublier pour la pesée.

3^{ème} cas : La partie gardée par le ménage est complétée par un repas acheté à l'extérieur (**exemple** : fondé, brochettes, viande grillée), l'enquêteur estime la partie du repas photocopiee en terme de ration/personne et considère l'autre partie achetée comme un repas pris à l'extérieur.

III- PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE ALIMENTATION

Le questionnaire ALIMENTATION comporte huit grandes sections ayant chacune un objectif bien précis.

- A- IDENTIFICATION DU MENAGE : Cette partie permet de localiser et d'identifier le ménage par rapport à la région, le département, l'arrondissement, la commune ou communauté rurale, le quartier ou le village, le milieu de résidence, le numéro de ménage et de passage, etc.
- B- OPERATIONS (de Terrain et de Saisie) : donne le calendrier des différentes opérations de terrain et de saisie.
- C- DECOMPTE DES RATIONNAIRES AGES DE PLUS D'UN AN : permet d'avoir le nombre de personnes ayant effectivement pris part aux préparations dont les produits ont fait l'objet de pesée.
- D- SEVRAGE DES ENFANTS DE MOINS DE DEUX ANS : s'intéresse au sevrage des enfants de moins de deux ans. Le but de ce tableau est de cerner le mode sevrage et l'alimentation des enfants de moins de deux ans.
- E- PETIT DEJEUNER :
 - 1- Nom des préparations du ménage pour le petit déjeuner
 - 2- Pesée des produits entrant dans les préparations du ménage pour le petit déjeuner.
 - 3- Pesée des aliments consommés par les enfants de moins deux ans pour le petit déjeuner
 - 4- Autres préparations du ménage pour le petit déjeuner
 - 5- Décompte des rationnaires au petit déjeuner
 - 6-Préparations envoyées Préparations reçues- Restes des préparations
- F- DEJEUNER
 - 1-Nom des préparations du ménage pour le déjeuner
 - 2- Pesée des produits entrant dans les préparations du ménage pour le déjeuner.
 - 3-Pesée des aliments consommés par les enfants de moins deux ans pour le déjeuner
 - 4-Autres préparations ou aliments du ménage pour le déjeuner
 - 5- Décompte des rationnaires au déjeuner

- 6-Préparations offertes - Préparations reçues- Restes des préparations
- G- DINER
- 1- Nom des préparations du ménage pour le dîner
 - 2- Pesée des produits entrant dans les préparations du dîner du ménage.
 - 3- Pesée des aliments consommés par les enfants de moins de deux ans.
 - 4- Autres préparations ou aliments du dîner.
 - 5- Décompte des rationnaires au dîner.
 - 6-Préparations offertes - Préparations reçues - Restes des préparations
- H- CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES DES MEMBRES DU MENAGE, *en dehors des préparations*. L'objectif de ce tableau est de prendre en compte la consommation alimentaire des membres du ménage en dehors des préparations.

IV- INSTRUCTIONS POUR LE REMPLISSAGE DES QUESTIONS

A. IDENTIFICATION DU MENAGE

Pour le remplissage des questions 1 à 9, se conférer aux instructions du QUID.

- 1- **Région**
- 2- **Département**
- 3- **Arrondissement**
- 4- **Commune / Communauté rurale.**
- 5- **Quartier / Village ou Hameau :**
- 6- **Numéro District de Recensement :**
- 7- **Milieu** (urbain/ rural) :
- 8- **Strate** : ce numéro est réservé à l'exploitation, ne vous en occupez donc pas.
- 9- **Numéro ménage :**
- 10- **Pesée** (Oui/Non) : reporter 1 si c'est un ménage à pesée dans la case et 2 sinon ;
- 11- **Numéro Passage** : Il s'agit du numéro de passage de l'enquête. Reporter: 1 si c'est le premier passage, 2 pour le second et 3 pour le troisième.
- 12- **Nom du chef de Ménage** : Inscrire en toutes lettres le nom du chef de ménage, déjà identifié à partir du QUID. Si le CM change, reporter le nom de la personne responsable du ménage.
- 13- **Nombre de personnes inscrites** : Il s'agit des personnes qui **résident** dans le ménage et prennent part aux préparations. Les visiteurs de longue et courte durée seront pris en compte tant qu'ils sont présents dans le ménage.
- 14- **Nombre de repas principaux habituellement préparés par le ménage** : Dans cette partie, il faut enregistrer le nombre de préparations communes que le ménage effectue régulièrement par jour pour les principaux repas (petit déjeuner, le déjeuner et le dîner). Ce nombre varie généralement de 1 à 3.
- 15- **Heures de préparation des repas** : Pour chacune des préparations du ménage, il s'agit de demander l'heure habituelle à laquelle le ménage commence la préparation de chacun des repas. Cela aidera l'agent de pesée à aménager son emploi du temps pour les pesées.

B. OPERATIONS DE TERRAIN ET DE SAISIE

L'enquêteur reporte :

- son *prénom /nom* et le code qui lui a été donné ;
- la *date de début et de fin de collecte* : Il s'agit de la date de collecte des informations dans le ménage. L'enquêteur mettra le jour le mois et les deux derniers chiffres de l'année.

Exemple :

* Si la pesée pour un ménage donné a démarré le 23 Novembre 2000, la date de début de collecte sera 23 / 11 / 00 et la date de fin 30 / 11 / 00 au matin.

* Si elle a démarré le 1^{er} Janvier 2001, la date de début sera 01 / 01/ 01 et la date de fin de collecte 08 / 01/ 01 au matin.

- La *date de contrôle* sera gérée par le contrôleur qui procédera de la même manière que l'enquêteur. Il en est de même que l'agent de saisie.
- *Résultat du remplissage* : se reporter aux instructions du QUID.

C. DECOMPTE DES RATIONNAIRES AGES DE PLUS D'UN AN

Comme nous l'avons déjà fait remarquer la finalité de ce questionnaire est de rapporter le poids des produits pesés aux personnes de plus d'un an qui les ont réellement consommés. Pour ce faire, il faudra avoir : le poids des produits d'une part et le nombre de personnes concernées d'autre part.

Cette partie du questionnaire permet de faire le décompte des rationnaires de plus d'un an, c'est à dire le nombre de personne ayant réellement pris part aux principaux repas. Ce travail consiste à pointer, **chaque jour** pour **chaque membre âgé de plus d'un an** sa participation à **chacun des repas** ayant fait l'objet de la pesée, durant les sept jours de pesée. Ce pointage ne peut se faire qu'à la fin de chaque repas.

NOTEZ BIEN :

* *Toute personne âgée de plus d'un an, inscrite dans la composition du ménage doit avoir nécessairement une ligne dans ce tableau.* Par contre les *passagers* et les *invités* qui ont pris part au repas ne doivent pas figurer sur ce tableau, ils doivent être pris en compte dans la partie récapitulative du questionnaire lors de la :

- première visite de la journée, s'ils ont pris part au dîner ;
- deuxième visite de la journée s'ils ont pris part au petit déjeuner ;
- troisième visite de la journée s'ils ont pris part au déjeuner.

* De façon générale, pour les ménages à pesée, *le décompte des rationnaires se fera avec un décalage d'une visite.* Ainsi, les rationnaires du petit déjeuner seront recensés toujours lors de la deuxième visite de la journée, celui du déjeuner à la troisième visite et celui dîner à la première visite de la journée suivante. *Par conséquent, le décompte des rationnaires du dîner du septième jour, se fera le huitième jour de l'enquête*

1- Numéro de ligne : cette colonne est précodée. En cas d'erreur sur une ligne, éliminer cette ligne et mettre les informations correspondantes en bas de page avec une astérix.

2- Numéro d'ordre : Il correspond au numéro de la personne dans la «section Composition du ménage ».

3- Prénoms et nom : donner le prénom et le nom de la personne.

4- Jour : Pour les sept jours de l'enquête, on dispose de sept colonnes. Chacune d'elles est divisée en trois sous - colonnes relatives à chacune des trois repas : Petit déjeuner, Déjeuner et Dîner. Jour après jour, pour chaque personne et pour chaque repas, on indiquera dans la case correspondante :

- Si la personne a mangé de ce repas, **inscrire 1** ;
- Si la personne a mangé au restaurant ou à la gargote, **inscrire 2** ;
- Si elle a été invitée dans un autre ménage, **inscrire 3** ;
- Si elle n'a mangé ni dans le ménage, ni dans un autre ménage, ni au restaurant ou à la gargote, elle s'est contentée de grignoter quelques choses, **mettre le code 4.**

Ainsi, pour toute personne enregistrée dans le ménage on disposera d'une ligne repas qui indiquera pour chaque repas le nombre de fois qu'il a mangé dans le ménage, au restaurant et en tant qu'invité. Ceci pour toute la durée de la pesée.

Exemple : Mr El Hadj Modou Diagne (45 ans) a deux femmes : Awa Dieng (34 ans) et Lica Niang (27 ans).

- Awa Dieng a deux filles et trois garçons : Fanta (15 ans), Ndoumbé(12 ans), Chérif (11 ans), Khalifa (8ans) et Saliou (4ans) ;
- Lica Niang a des jumelles de 18 mois (Awa et Adama) en plus de sa nièce Nabou qui a 12 ans.
- La bonne Fatou (20 ans) mange avec la famille pour le petit déjeuner et le déjeuner. Pour le dîner, elle amène son bol de riz.
- Bintou est la fille de Fatou.

Exemple de DECOMPTE DES RATIONNAIRES

A mangé de ce repas ... 1

A mangé au restaurant ... 2

A été invité dans un autre ménage ... 3

N'a pas mangé du tout ... 4

N° Ligne	N° Personne	Prénoms et nom du rationnaire	1 ^{er} jour			2 ^{eme} jour			3 ^{eme} jour		
			Déjeuner	Diner	Petit- déjeuner	Déjeuner	Diner	Petit- déjeuner	Déjeuner	Diner	Petit- déjeuner
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
01	_0_ _1_	EL Hadji Modou Diagne	_2_	_1_	_1_	_2_	_1_	_1_	_	_	_
02	_0_ _2_	Awa Dieng	_1_	_1_	_1_	_1_	_1_	_1_	_	_	_
03	_0_ _3_	Fanta	_1_	_3_	_1_	_	_	_	_	_	_
04	_0_ _4_	Ndoumbé	_1_	_4_	_1_	_	_	_	_	_	_
05	_0_ _5_	Chérif	_1_	_1_	_1_	_	_	_	_	_	_
06	_0_ _6_	Khalifa	_1_	_1_	_4_	_	_	_	_	_	_
07	_0_ _7_	Saliou	_1_	_1_	_1_	_	_	_	_	_	_
08	_0_ _8_	Awa	_1_	_1_	_1_	_	_	_	_	_	_
09	_0_ _9_	Adama	_1_	_1_	_1_	_	_	_	_	_	_
10	_1_ _0_	Nabou	_2_	_1_	_1_	_	_	_	_	_	_
11	_1_ _1_	Fatou	_1_	_1_	_1_	_	_	_	_	_	_
12	_1_ _2_	Bintou	_1_	_1_	_1_	_	_	_	_	_	_
13	_ _ _		_	_	_	_	_	_	_	_	_
14	_ _ _		_	_	_	_	_	_	_	_	_

Conseils pratiques

1- Si pour un membre du ménage, vous n'arrivez pas à avoir l'information utile, laissez la case en blanc jusqu'à la prochaine visite au cours de laquelle vous poserez la question.

Exemple: Il existe des personnes qui quittent très tôt leur domicile et ne rentrent que tard dans la nuit. C'est le cas des travailleurs et des personnes assez mobiles à cause de leur fonction.

2- On ne peut considérer qu'une personne a pris son repas à l'extérieur que si l'aliment consommé est consistant.

Exemple : Plat de riz au poisson, steak et frites, couscous à la viande, sandwich, chawarma, hamburger etc.

3- Les personnes qui ont rejoint le ménage au cours de l'enquête (nouveau-nés, nouveaux mariés, étrangers, etc.) seront considérées comme rationnaires tant qu'elles prennent part au repas dont les produits ont fait l'objet de pesée.

4- Si un membre du ménage s'absente pour une raison quelconque (voyage, invitation) au cours de la période de relevé, il sera considéré comme s'il a été invité.

5- L'enquêteur ne doit jamais se lasser ou oublier de pointer le nombre de rationnaires pour chaque repas.

6- Une attention particulière doit être accordée aux personnes qui gèrent des budgets indépendants (*Exemple* : les travailleurs, les célibataires, les épouses polygames qui font les préparations à tour de rôle, etc.), ils peuvent effectuer des consommations en dehors des préparations.

CAS PARTICULIERS IMPORTANTS POUR LE DECOMPTE DES RATIONNAIRES

Pour le décompte des rationnaires, nous nous référerons au ménage. L'enquêteur doit donc faire très attention aux cas particuliers de ménages qui peuvent se poser.

❖ **Cas de deux (ou plusieurs) couples** qui décident de partager les principaux repas ensemble : Ces personnes seront considérées comme **un seul ménage**, même s'ils habitent dans des maisons séparées. Le nombre de rationnaire sera constitué de l'ensemble des personnes que comporte les deux couples. Si la cuisine se fait à tour de rôle, **la pesée se fera chez la femme qui fait la cuisine.**

❖ **Cas des ménages polygames :**

- Les épouses vivent dans une même concession : elles partagent les principaux repas ensemble. Le nombre de rationnaires est constitué de l'ensemble des personnes que comporte le ménage (utiliser la même méthodologie pour lister les membres de ce ménage. **Rappel** : CM, enfants non accompagné du CM, époux/épouses, enfants, neveux, nièces, autres parents, etc.). Les préparations communes peuvent se faire en groupe ou à tour de rôle.

Si les préparations communes se font à tour de rôle, la pesée se fera chez la femme qui fait la cuisine.

- Les épouses ne partagent pas la même concession (l'une d'elle peut être logée dans une concession voisine), **chaque épouse prise isolément constitue un ménage ou fait partie d'un**

autre ménage. Le nombre de rationnaire sera composé pour chaque épouse, du nombre de personne de son ménage. Le mari est rattaché au ménage où il passe la plupart de son temps. S'il passe autant de temps auprès d'elles, il fera partie du ménage de sa première épouse où il sera enregistré comme CM. **La pesée se fera pour chaque ménage tiré.**

- ❖ **Un ménage peut être constitué d'une seule personne** (divorcé, veuf, célibataire, polygame, ect.).
 - Si cette personne fait sa propre cuisine, il n'y aura qu'un seul rationnaire. La pesée se fera comme pour le cas d'un ménage.
 - Par contre si elle ne fait pas la cuisine, ses repas seront traités dans le tableau «consommations alimentaires en dehors des préparations ».

- ❖ **Les membres d'un ménage peuvent ne pas partager le même logement par faute d'espace**. Une partie du ménage loue des chambres dans une concession voisine. *L'enquêteur ne doit pas oublier de les décompter parmi les rationnaires pour la pesée.*

- ❖ **Les locataires et les colataires** ne font pas partie du ménage de leurs logeurs.
 - Si c'est le ménage du logeur qui est tiré pour la pesée, *ces derniers seront considérés comme rationnaires s'ils décident de manger dans ce ménage(avec une contribution financière ou non)*.
 - Si, c'est le ménage du locataire qui est tiré, on considère que ces derniers ont mangé à l'extérieur pour les repas concernés. L'information sera inscrite dans le tableau «consommations alimentaires en dehors des préparations ». S'il y a une contribution financière, l'enquêteur codera 1 à la colonne 6 et 6 à la colonne 9 ; Sinon l'enquêteur codera 6 à la colonne 6 et passera à la colonne 10.

- ❖ **Cas des domestiques ou des apprentis** dans un ménage à pesée :
 - ils mangent et logent dans le ménage, *ils seront pris comme des rationnaires* ;
 - ils mangent dans le ménage, mais logent dans une autre famille, *ils seront enregistrés de la même manière que les passagers et les invités.*

- ❖ **Cas d'un ménage(A) qui mange dans un autre ménage (B)** : on aura deux situations.
 - La pesée tombe sur le ménage A : On considère que les membres du ménage A ont mangé à l'extérieur. L'enquêteur le traitera dans la fiche «consommation individuelle en dehors des préparations ».
 - La pesée tombe sur le ménage B : les membres du ménage A seront traités comme des invités ou des passagers, ils seront pris en compte dans la partie récapitulative du questionnaire.

- ❖ **Cas d'une maman qui s'absente, laissant le soin à un autre ménage d'envoyer des repas à ses enfants :**
 - Si, c'est le ménage de la voisine qui est tiré : l'enquêteur traitera ce repas donné aux enfants, *comme un plat envoyé*, dans la partie récapitulative du questionnaire, même si la maman a contribué.
 - Si, c'est le ménage des enfants qui est tiré : l'enquêteur traitera ce repas, comme une préparation achetée à l'extérieur. S'il y a une contribution, on traitera la contribution comme un achat sinon il sera considéré comme une aide.

- ❖ **Si un membre du ménage prend son repas à son lieu de travail** (atelier, garage, bureau, champs, etc.) le repas principal préparé à la maison (sa part réservée ou acheminée) et

dont les composantes ont fait l'objet d'une pesée il sera considéré comme rationnaire pour le repas en question.

Exemple :

1- Le cas du tailleur qui a deux apprentis logeant dans le ménage. Ces apprentis sont considérés comme des rationnaires complets au même titre que le chef de ménage.

2- L'apprenti du tailleur qui ne prend que le déjeuner par exemple et rentre le soir. Il n'aura pas de ligne dans le tableau des rationnaires mais il sera pris en compte dans la partie récapitulative du questionnaire. Il sera traité de la même manière que le visiteur et le passager.

3- Le tailleur ou l'ouvrier qui prépare dans son lieu de travail ou achète un repas complet (les produits composant cette préparation ne pourront pas être pesés) il sera considéré comme quelqu'un qui a mangé au restaurant pour ce repas principal.

D- SEVRAGE DES ENFANTS DE MOINS DE DEUX ANS

Cette partie, nous permet de déterminer la consommation habituelle des enfants de moins de deux ans. A cet âge l'enfant peut être nourri : par le lait industriel, le lait maternel, le repas des adultes ou par des préparations spéciales etc.

En se référant à la section Composition du ménage, l'enquêteur sélectionne toutes les personnes âgées de moins de deux ans, c'est à dire celles qui ont soit 00 ou 01 à la colonne âge. Pour chaque enfant, il énumère à la :

Colonne 1 : **Numéro de ligne** : cette colonne est précodée. En cas d'erreur sur une ligne, éliminer cette ligne et mettre les informations correspondantes en bas de page avec une astérisque. L'enquêteur ne doit pas perturber la numérotation.

Colonne 2 : **Numéro d'ordre** de l'enfant : c'est le même numéro que celui de la Section composition du ménage.

Colonne 3 : **Prénom et nom** de l'enfant

Colonne 4 : **Âge** en mois : Demander à la personne responsable de l'enfant, de préciser l'âge en nombre de mois.

Exemple : *Moussa Ndiaye est né le 10 décembre 1999, il aura alors 11 mois le 10 novembre.*

Colonne 5 : **Durée de l'allaitement maternel exclusif** : Il s'agit de déterminer la durée exacte en nombre de mois pendant laquelle, l'enfant est **nourri uniquement par le lait maternel**. Cette durée peut être différente de la durée de sevrage (en mois).

Colonne 6 : On entend par **sevrage** l'arrêt complet de prise du lait maternel.

- Si l'enfant est actuellement sevré, mettre 1 et passer à la colonne suivante ;
- Sinon mettre 2 et passer à l'enfant suivant.

NB : *Si l'enfant est sevré, la colonne 9 doit être nécessairement renseignée.*

Colonne 7 : Le **mode sevrage** est brusque ou progressif.

* Il est **brusque** quand l'allaitement a été interrompu brusquement soit par une grossesse, une maladie, un voyage, etc. de la mère.

* Il est **progressif**, s'il a été arrêté petit à petit (le lait maternel remplacé progressivement par d'autres aliments).

Colonne 8 : L'âge au sevrage en nombre de mois, est donné par la maman ou la personne en charge de l'enfant.

Colonne 9 : Type d'aliments au sevrage : Dans cette colonne on spécifie les types d'aliments que la maman a donnés à l'enfant pour le sevrage. On se référera à la nomenclature pour la codification.

Exemple :

Date: |__| |__| |__|__|__|__|
 Jour mois année

N° ...1 ... visite

Exemple :

N° Ligne	N° Personne	Prénoms et Nom de l'enfant	Âge (en mois)	Durée de l'allaitement maternel exclusif (en mois)	L'enfant est - il sevré ? 1=Oui 2=Non ← <i>enfant suivant</i>	Mode de sevrage 1=Brusque 2=Progressif	Âge au sevrage (en mois)	Type d'aliments au sevrage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	_0_7	Awa Diagne	_1_8_	_0_4_	_2_	__	__
2	_0_8_	Adama Diagne	_1_8_	_0_4_	_2_	__	__
3	_0_9_	Bintou	_2_1_	_0_2_	_1_	_2_	_1_3_	Rouye khalé.....

Le principe de remplissage des questions est le même pour toutes les préparations :

E- PETIT DEJEUNER

F- DEJEUNER

G- DINER

1- NOM DES PRÉPARATIONS DU MENAGE POUR LE : PETIT DEJEUNER /DEJEUNER/DINER

Ce tableau récapitule le nom des préparations du ménage, les types de préparation aussi bien les repas communs que les repas spéciaux ou particuliers et la destination.

Ainsi on a à la :

Colonne 1 : **Numéro de ligne**

Colonne 2 : **le numéro des préparations** se fera de façon séquentielle(de 1 à n).

Colonne 3 et 4 : **Désignation et code** de la préparation (se référer à la nomenclature des préparations)

Colonne 5 : **Type de préparations** : préciser si c'est une préparation commune, spéciale ou particulière. Si la préparation est commune, mettre le code 1 dans la colonne 5 du tableau, le code 2 si elle est spéciale et 3 pour la préparation particulière.

Exemple

* Un plat de riz au poisson préparé pour le repas du déjeuner, est une préparation commune ; **mettre le code 1.**

* Soupe de viande pour la femme qui a accouché : est une préparation particulière ; **mettre le code 2.**

* Le plat de poulet réservé au CM à côté du plat commun. L'enquêteur mettra **le code 2** pour le plat du CM et **1** pour le plat commun.

* pour le cas des omelettes ou du fondé préparé en complément du dîner par exemple, l'enquêteur **mettra 2.**

Colonne 6 : La **destination** de la préparation peut être pour le ménage, hors du ménage ou les deux.

- Lorsque le plat est destiné à la consommation commune, **mettre 1** à la colonne 6.

- Si le plat est destiné à un parent attentionné (belle-mère, belle sœur etc. ne faisant pas partie du ménage) ou à un voisin, **mettre 2** à la colonne 6.

- **Mettre 3** à la colonne 6 lorsqu'une partie du plat est destinée au ménage et une autre hors du ménage.

Exemple : A l'occasion de la Tamkharit, Ndoumbé Diouf décide de préparer du couscous au poulet pour le repas du soir, mais elle réserve une partie pour sa belle-mère qui n'appartient pas au ménage. Pour ce plat, l'enquêteur inscrira le code 3 (les deux).

2- PESEE DES PRODUITS ENTRANT DANS LES PRÉPARATIONS DU MENAGE

Le principe de remplissage est le même, aussi bien pour les préparations communes que pour les préparations spéciales ou particulières, qu'il s'agisse du petit déjeuner, du déjeuner que du dîner.

S'il existe dans le ménage, une personne qui prépare régulièrement certains repas à part, l'enquêteur doit l'identifier pour les pesées.

Exemple : Une personne qui s'occupe régulièrement de la préparation du « goûter » pour les enfants (ou les dames).

Colonne 1 : Numéro de ligne

Colonne 2 : Numéro de la préparation,

Colonne 3 : Type de préparations (commune, spéciale ou particulière)

Colonne 4 : Code de la préparation (se référer à la nomenclature)

Colonne 5 : Désignation et état du produit à la pesée : L'enquêteur doit se référer à la nomenclature des biens et services pour indiquer de façon précise le nom du produit. Ce qui facilitera la codification.

Si l'enquêteur ne connaît pas le nom du produit en français, il le transcrit en langues locales à défaut d'un interprète.

Exemple :

* Il ne faut jamais mettre mil tout court, parce que ce produit peut se présenter sous plusieurs formes (mil en grains, en farine, en semoule, en brisure etc.).

* Pour la viande, bien préciser qu'il s'agit de la viande de bœuf, mouton, de chèvre, de gibier, etc.

* Donner une description détaillée de l'état du poisson, car le poisson frais a un code différent du poisson fumé ou séché.

Colonne 6 : Code du produit (voir nomenclature).

Colonnes 7, 8 et 9 : Poids des aliments pesés :

IMPORTANT : Dans cette enquête, c'est le poids des produits qui **entrent réellement** dans la composition des préparations (petit déjeuner, déjeuner et dîner) qui nous intéresse. Il faudra donc insister pour que la ménagère vous donne la quantité destinée à la préparation. **Cette quantité est directement mise sur la balance, son poids transcrit à la colonne 9 (quantité utilisée) du tableau.**

Pour les produits de poids faible (Exemple : sachet de piment sec, poivre, jumbo poudre, etc.) le contrôleur se chargera de déterminer un poids standard suivant le prix, en se basant sur les prix pratiqués au niveau des marchés d'approvisionnement des ménages.

Conseils pratiques pour la pesée

- 1- Veiller à l'entretien et à la bonne tenue de la balance.
- 2- Eviter la détérioration de la balance, pour cela ne lui faites pas subir de choc, ne l'approchez pas du feu, ne l'exposez pas longtemps au soleil ni à la poussière (protégez la, en la mettant dans un sac en plastique au cours de vos déplacements).
- 3- Pour effectuer les pesées, poser la balance sur une surface plane et rigide non poussiéreuse.
- 4- Mettez-vous toujours en face de l'écran de la balance pour une bonne lecture du poids.
- 5- Poser le plateau et vérifier que l'aiguille du cadran est sur zéro ; si telle n'est pas le cas, faite le réglage.
- 7- Ne jamais mettre directement le produit à peser sur le plateau de la balance, sinon on sera amené à laver la balance à chaque manipulation.
- 8- Ne pas oublier que c'est des produits alimentaires que vous manipulez, il faut un minimum d'hygiène.
- 9- Ne jamais laisser la balance dans le ménage sous aucun prétexte. Sachez que la pesée vous incombe, ne vous déchargez sur personne.

Pour la détermination du poids des produits, plusieurs cas peuvent se poser :

- **Premier cas** : Le produit est conservé constamment dans un récipient approprié, la ménagère puise dans sa réserve à chaque préparation. Exemple : l'huile dans une bouteille, la pâte d'arachide dans un récipient.

On procédera pour la pesée de la façon suivante :

1- L'agent de pesée fait la première pesée du produit dans son récipient. Ce résultat est inscrit en grammes dans la colonne 7 ou 1^{ère} pesée.

2- Il demande à la ménagère de prendre la quantité de produit nécessaire à la préparation.

Il effectue une deuxième pesée et marque le résultat en gramme dans la colonne 8 ou 2^{ème} pesée.

3- Il fait la différence des colonnes 7 et 8 (colonne 7 – colonne 8) et enregistre le résultat de cette opération dans la colonne 9 ou quantité utilisée.

- **2^{ème} cas** : Le produit est mis provisoirement dans un récipient par la ménagère avant la préparation ou du prélèvement dans un stock.

Exemple : La viande non cuite dans un bol ou sachet ; du mil ou du riz puisé sur le stock (sac, grenier, etc.) et mis dans unealebasse.

L'enquêteur procédera comme suit :

1- Il pèse le récipient avec son contenu (poids brut) et inscrit les résultats en colonne 7 (1^{ère} pesée)

2- Il attend que la ménagère utilise le produit, immédiatement ou à la prochaine visite, et pèse le récipient vide, il inscrit le poids trouvé à la colonne 8 (2^{ème} pesée).

La quantité utilisée (poids net) est obtenue par la différence entre la première et la deuxième pesée (colonne 7 – colonne 8), il l'inscrit à la colonne 9.

- **3^{ème} cas** : Dans le cas où on utiliserait un sachet en plastique dont le poids est négligeable, on suppose que la tare est nulle et on met zéro (0) à la colonne 8 (2^{ème} pesée) ; Le poids de la quantité utilisée est transcrit directement à la colonne 9 (quantité utilisée).

Attention !!!

◆ Dans le cas des prélèvements sur stock, l'enquêteur doit surveiller à chacun de ses passages les **variations de stock** et demander des explications supplémentaires sur l'utilisation de la quantité prélevée. Cette quantité supplémentaire peut être utilisée pour une préparation spéciale ou particulière ou servir à compléter la préparation en cours (cas des rajouts).

L'essentiel est de déterminer avec exactitude (de façon précise) le poids réel du produit consommé.

◆ Cas où les variations de **poids sont négligeables** dans le stock (Exemple : le pot de moutarde, la bouteille de vinaigre, le pot de confiture, de chocolat, de beurre, sel etc.), l'enquêteur doit procéder à **la pesée de ces produits tous les deux ou trois jours**.

Colonne 10 : **Origine du produit** est définie par les modalités suivantes :

1)- Achat : les produits achetés sont acquis avec une contrepartie monétaire payée au comptant ou à crédit.

Exemple : Fatou a épuisé son stock de riz, au moment de la préparation elle emprunte chez le boutiquier du coin deux kilo de riz, en attendant son mari. On considère que le riz a été acheté à crédit.

2)- Achat stocké : Il s'agit des produits achetés (comptant ou crédit) et stockés pour couvrir une certaine période. Exemple : les ravitaillements mensuels, les produits achetés lors d'un voyage.

3)- Troc : les produits sont acquis en échange d'un autre produit. Exemple : Mame Ndiaye échange du mil contre du riz, pour la préparation du repas de midi.

4)- Autoconsommation : les produits proviennent de la production du ménage.

Exemple : L'arachide récoltée des champs de la femme l'année passée.

5)- Prélèvement : le produit acquis pour la consommation provient d'un commerce qu'exerce un membre du ménage.

Exemple : le vendeur de légumes (ou le boutiquier) qui donnent quelques produits de sa marchandise pour la préparation du ménage sans contrepartie.

6)- Don / Aide / Zakat : Produit obtenu sans contrepartie en espèce ou en nature.

Exemple : Le riz utilisé pour la préparation a été donné par le gouvernement.

Fatou a obtenu de la viande de la voisine ou du boucher, comme aide.

7)- Prêts de produits alimentaires : c'est dans le cas où le ménage reçoit un produit d'un voisin, d'un parent ou de toute autre personne physique ou morale (de la banque céréalière du village ou du quartier). **Le remboursement se fait toujours en nature.**

Exemple :

- Modou Diop a reçu un prêt d'un sac de mil (riz, fonio, maïs, etc.) provenant de la banque céréalière du village, il compte le rembourser à la prochaine récolte.

- Fatou est allé emprunter 3 kg de riz chez sa voisine pour le repas de midi, en attendant son ravitaillement mensuel.

8)- Autres : concerne toutes les autres origines non citées.

3-PESÉE DES ALIMENTS CONSOMMÉS PAR LES ENFANTS DE MOINS DE DEUX ANS

Le principe de la pesée des aliments entrant dans la préparation des enfants de moins de deux ans, est le même que celui de la section pesée. L'ensemble des produits entrant dans la préparation des enfants est pesé de la même manière que ceux des adultes.

4- AUTRES PRÉPARATIONS OU ALIMENTS POUR LE Petit Déjeuner, Déjeuner ou Dîner

Il s'agit de voir s'il n'y a pas eu d'autres préparations (omelette, sombi, fondé, thiacri, mbakhal, dakhine, Thé, café, crêpe, fataya, fruits, boissons, jus de fruits pressé, lait caillé, salade de fruits etc.) supplémentaires pour les membres du ménage ou ajout de produits (huile, riz, tomate, légumes, jumbo etc.) durant la cuisson, que l'enquêteur n'a pas pesé.

NB : *Seules les préparations effectuées dans le ménage seront prises en compte dans cette partie du questionnaire. Les préparations ou aliments achetés ou offerts, consommés ou non dans le ménage seront traités dans le tableau «consommations alimentaires des membres du ménage en dehors des préparations ».*

Exemple : Pour le cas du fataya (gâteau, fondé, thiacri, etc.)

- Si la préparation est effectuée par un membre du ménage, les différents constituants seront pesés ou estimés, leurs poids inscrits dans le tableau des pesées.

- Si le fataya est acheté chez la vendeuse du coin, il sera traité dans le tableau : « Consommation alimentaire des membres du ménage en dehors des préparations ».

Si le ménage répond par oui, l'enquêteur retourne aux tableaux :

- « Nom des préparations pour ... » s'il y a une nouvelle préparation pour compléter ;

-« Pesée des produits entrants dans la préparation du ...ménage » il procède par des estimations pour avoir le poids des produits utilisés ou rajoutés.

Cas particuliers :

◆ Si, à l'arrivée d'un étranger, **la ménagère a ajouté** un certain nombre de produits (riz, tomate, huile, jumbo, ail, piment, etc.) pour la préparation dont les produits ont été pesés, l'enquêteur n'utilisera que le tableau des pesées pour reporter le poids de ces produits (tomate, huile, etc.) qu'il a obtenu par estimation ou par la gestion des stocks. **L'enquêteur doit écrire de nouveau le nom des produits rajoutés et remplir les autres colonnes correspondantes.**

◆ Par contre, si **la ménagère n'a pas utilisé tous les produits pesés**, l'enquêteur retourne au tableau des pesées pour corriger. **Il barre clairement toute la ligne correspondante et reporte toute l'information sur une nouvelle ligne.**

◆ Si le ménage ajoute des produits en cours de consommation (*exemple* : Arôme maggi, diw gnor, diw ridj, pathial- pathial piment ou moutarde, etc...), **l'enquêteur complétera le tableau des pesées et estimera le poids pour chaque produit.**

Si c'est non, c'est à dire qu'il n'y a pas eu de changement par rapport à la dernière pesée, il continue sa visite.

5- DECOMPTE DES RATIONNAIRES :

Cette partie permet de déterminer le nombre de membres du ménage âgés de plus d'un an (y compris les invités, les visiteurs et les passagers) qui ont réellement consommé le repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) dont les éléments constituants ont été effectivement pesés.

NB : Les invités et les passagers n'auront pas de ligne dans le tableau «décompte des rationnaires ». Cependant, s'ils ont pris part au repas ils seront recensés et leur nombre reporté dans la case prévue à cet effet.

L'enquêteur ne doit pas se laisser de faire un rappel et de pointer le nombre de personnes ayant réellement pris part aux repas.

Pour le cas des « photocopie » de repas(réserve de la préparation précédente), l'enquêteur doit nécessairement prendre le nombre exact de rationnaire.

6-PRÉPARATIONS OFFERTES – PRÉPARATIONS REÇUES – RESTES DES PRÉPARATIONS

1- Préparations offertes : Il s'agit de voir si le ménage a offert à des personnes ou à d'autres ménages une partie de la préparation (petit déjeuner, déjeuner ou dîner) dont les produits ont fait l'objet de pesée.

- **Si** la réponse est **oui**, donner le numéro de la préparation (préparations communes ou spéciales) et estimer la quantité donnée en terme de ration / personne.
- **Sinon**, continuer.

NOTEZ BIEN :

*La partie donnée en aumône aux **talibés**, est considérée comme une préparation envoyée et non comme reste, on considère que c'est propre à la consommation.*

Mais, si c'est une poignée de riz, qui ne fait pas une ration / personne, on considère qu'on a rien donné.

2- Préparations reçues : Il s'agit de voir si le ménage a reçu de parents, d'amis, de voisins ou autres, une ou des préparations consommées par les membres permanents du ménage.

- Si la réponse est oui, estimer la quantité reçue en terme de ration/personne et donner le nom / code de la préparation.
- Sinon, continuer.

Exemple : Mr El Hadj Malick a reçu un grand bol « de poulets au vermicelle » de sa nièce ANTA à l'occasion de la fête de korité. Une partie de la préparation a été consommée au dîner en plus de la préparation commune, l'autre partie est réservée pour le dîner du lendemain.

* La première partie sera considérée comme un plat reçu, *l'enquêteur estimera ce part en nombre de ration /personne et le reportera dans la case prévue à cet effet.*

* La seconde partie qui est consommée le lendemain, sera considérée comme un repas pris à l'extérieur. *L'enquêteur estimera cette quantité dans la partie « consommation alimentaire des membres du ménage en dehors des préparations ».*

3- Restes des préparations : On essaie d'estimer la quantité des restes donnés aux animaux, en termes de « ration/personne ». ***On ne s'intéresse qu'aux restes des préparations ayant fait l'objet de pesée.***

**CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES DES MEMBRES DU MENAGE,
EN DEHORS DES PREPARATIONS**

**NOTEZ BIEN : CETTE FICHE EST UNIQUEMENT DESTINEE AUX
RATIONNAIRES DES MENAGES A PESEE**

Cette rubrique concerne les consommations alimentaires effectuées par les membres du ménage, **en dehors des préparations qui ont fait l'objet de pesée**. Il s'agit surtout des brochettes, sandwiches, fondé, thiacri, boissons, fruits, tubercules, fataya, gâteaux et autres friandises ainsi que du tabac, de la cola et autres excitants achetés ou non, consommés dans le ménage ou non et des **repas complets** pris au restaurant ou dans une gargote au cours de la journée.

La section est à remplir pour chaque rationnaire du ménage qui fait des consommations alimentaires individuelles ou non en dehors des préparations qui ont fait l'objet de pesée. Ne pas oublier les enfants de 5 ans et plus.

Cette consommation peut être : achetée, donnée, auto- consommée, prélevée ou reçue en aumône.

DATE : inscrire la date du jour, jour, mois et année correspondant à la visite.

COLONNE 1 : Inscrire le prénom de tous les membres qui ont effectué une consommation en dehors des préparations. Une seule personne peut effectuer plusieurs consommations, l'enquêteur enregistre son nom et remplit le tableau avec autant de lignes que de consommations.

Exemple : Doudou Guèye fait la journée continue, il prend son déjeuner au restaurant du coin. Il commande un bol de riz au poisson, un gâteau au dessert, une bouteille de boisson et une tasse de café. En sortant, il achète un paquet de cigarette et du thé qu'il va boire avec les collègues de bureau.

COLONNE 2 : Inscrire le numéro d'ordre de la personne ayant effectué une consommation en dehors des préparations.

COLONNE 3 : Noter d'une façon précise le nom du produit alimentaire ou du tabac ayant fait l'objet de la consommation en dehors des préparations par le membre concerné.

COLONNE 4 : Inscrire le code du produit consommé dans cette colonne suivant la nomenclature préétablie.

COLONNE 5 : Indiquer le numéro d'ordre du membre qui supporte la dépense.

COLONNE 6 : origine (voir tableau sur les pesées)

- 1- Achat
- 2- Achat stocké
- 3- Troc
- 4- Autoconsommation
- 5- Prélèvement
- 6- Don /Aide / zakat
- 7- Prêts alimentaires

8- Autres

COLONNE 7 : Indiquer *l'unité de mesure* dans laquelle est évaluée la quantité du produit achetée et consommée en dehors des préparations.

COLONNE 8 : Donner le *nombre d'unités* de la quantité achetée du produit faisant l'objet de la consommation en dehors des préparations.

- 1- gramme
- 2- kilogramme
- 3- litre
- 4- centilitre
- 5- unité, pièce, etc.
- 6- fraction d'unités ou morceaux
- 7- tas, bol, plats, etc.
- 8- Autres

COLONNE 9 : Inscire *lieu d'achat du repas, de l'aliment ou du tabac* consommé selon les modalités suivantes :

- 1- Restaurant moderne
- 2- Epicerie/Alimentation
- 3-Boutique
- 4-Gargote /Dibiterie
- 5-Étalage /tablier
- 6- Ménage
- 7- Autres.

COLONNE 10 : Inscire le *prix du produit* ayant fait l'objet de la consommation en dehors des préparations au cas où celui-ci aurait été acheté.

COLONNE 11 : Cette colonne permet d'évaluer la proportion du produit consommé en dehors des préparations par le membre concerné. Il faudra inscrire pour chaque membre concerné :

- * « 0 » si aucune partie du produit n'a été consommée , la personne l'a acheté pour quelqu'un;
- * « 1 » si 1/4 du produit est consommé ;
- * « 2 » si 1/3 du produit est consommé ;
- * « 3 » si 1/2 est consommé ;
- * « 4 » si la totalité du produit est consommée.

Exemples

N° Lig ne	Personnes qui consomment		Consommations alimentaires ou tabac		Origine	Quantité acquise		Lieu d'acquisition	Proportion consommée
	Prénoms et Nom	N° person ne	Désignation précise de la consommation	Code	Achat..... 1 Achat stocké 2 Troc..... 3 Autoconsom..... 4 Prélèvement..... 5 Don /Aide / zakat...6 Prêtes alimentaires.....7 Autres..... 8	Unité	Nbre	Restaurant moderne.....1 Epicerie / Alimentation.....2 Boutique..... 3 Gargote / Dibiterie.....4 Étalage / tablier.....5 Autres.....6	0.....0 1/4.....1 1/3.....2 1/2.....3 1.....4
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
01	Doudou Guèye	_1_ 4_	Riz au poisson à la tomate	_0_ 0 0_ 1_	_1_	_1_	_0_ 1_	_2_	4_
02		_1_ 4_	Gâteau	_ _ _ _	_1_	_1_	_0_ 1_	_2_	_1_
03		_1_ 4_	Café	_ _ _ _	_1_	_1_	_0_ 1_	_2_	_4_
04		_1_ 4_	Cigarettes	_ _ _ _	_1_	_1_	_0_ 1_	_3_	_
05		_1_ 4_	Thé	_ _ _ _	_1_	_1_	_0_ 3_	_	_
06		_1_ 4_		_ _ _ _	_	_	_	_	_
07		_ _		_ _ _ _	_	_	_	_	_